

Femmes et Olympisme : une question de genre¹

Coordination

Cécile Ottogalli-Mazzacavallo (Lyon1) et Carine Guérandel (Lille)

Argumentaire

Pour la première fois de l'histoire, les Jeux olympiques de Paris en 2024 consacreront la parité des athlètes en invitant autant de sportives que de sportifs à concourir dans l'arène olympique. Une évolution remarquable au regard des oppositions formulées, en 1912, par le restaurateur des Jeux olympiques modernes : « une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les JO doivent être réservés aux hommes, le rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs² ». Fort de ces résistances, la présence des femmes aux Jeux olympiques et paralympiques³ fut durablement marginalisée et/ou contrôlée malgré l'incantation des valeurs d'universalité, d'égalité et de fraternité défendues par l'institution olympique. Ces valeurs sont largement discutées à l'aune de différents travaux scientifiques qui révèlent davantage un espace de dominations multiples⁴. Des dominations géopolitiques, économiques, sociales, mais aussi de genre⁵ se jouent à travers les performances sportives. Effectivement, l'olympisme moderne, promu par l'anglophile Pierre de Coubertin à la fin du XIX^e siècle, s'implante et se développe sur le principe de la valorisation de la masculinité hégémonique⁶ et, de façon corollaire, sur la restriction du mouvement du corps des femmes au nom de leur constitution (prétendue fragilité) et des « devoirs » sociaux et moraux qui en découleraient (maternité et pudeur). Certaines disciplines sportives sont proclamées contre nature au nom des dangers auxquelles elles exposeraient le corps des femmes (descente d'organes, aménorrhée, stérilité ou masculinisation), quand d'autres sont plébiscitées comme outils privilégiés de la féminité accentuée. Nombreuses sont les stratégies (via la constitution des assemblées politiques, les règlements sportifs, les techniques, les normes vestimentaires, les procès de virilisation, les tests de féminité, les violences de genre, etc.) permettant aux institutions sportives, olympiques et/ou médiatiques de maintenir l'ordre du genre et la différence des sexes naturalisée. Néanmoins, au fil des olympiades, des contestations individuelles et/ou collectives s'organisent et influencent progressivement l'institution olympique qui semble, aujourd'hui, faire de l'égalité femmes/hommes l'un de ses nouveaux credo. Tout l'enjeu de ce dossier thématique *Genre & Histoire* est de discuter, dans une perspective historique⁷, les étapes, les modalités et les effets de la

¹ La coordination de ce numéro de *Genre & Histoire* s'inscrit dans le prolongement d'une dynamique fédérative de recherche initiée à l'occasion du symposium « Femmes et Sport » co-organisé dans le cadre du congrès « Les enjeux des Jeux », le 15 décembre 2022 à Montpellier.

² Pierre de Coubertin, *La Revue olympique*, n° 79, juillet 1912.

³ Créées plus récemment, en 1960 lors de l'édition olympique de Rome, les Jeux paralympiques font l'objet de peu de travaux scientifiques permettant de situer la place des femmes.

⁴ Jean-Pierre Augustin et Pascal Gillon, « Introduction. Les JO comme vitrine géopolitique », in Jean Pierre Augustin et Pascal Gillon (dir), *Les jeux du monde*, Paris, Armand Colin, 2021, p. 9-16.

⁵ Le concept de genre désigne l'ordre social construit sur la différenciation et la hiérarchisation des sexes. Il implique de penser les deux groupes de sexe de manière antagoniste et relationnelle.

⁶ Pour Raewyn Connell (1987), le concept de masculinité hégémonique renvoie à « la forme la plus valorisée de masculinité dans un espace social donné, institutionnellement et localement, qui oblige les hommes à se positionner par rapport à elle et légitime idéologiquement la subordination globale des femmes de façon à assurer la reproduction de l'ordre du genre » (Carine Guérandel et Aurélia Mardon, « Introduction : Socialisations de genre durant la jeunesse : la part du sport », *Agora débats/jeunesses*, 90, 2022, p. 59).

⁷ Si les contributions s'inscrivent dans une perspective d'histoire contemporaine constitueront la majeure partie de ce dossier, nous espérons pouvoir y intégrer une à deux contributions relevant d'une approche sociologique.

(dé)construction du genre dans les sports olympiques et paralympiques de l'ère moderne autant à l'échelle collective qu'individuelle. Autrement dit, il s'agit d'analyser la manière dont les Jeux peuvent participer à produire, reproduire ou questionner les inégalités sociales, sexuées ou sexuelles. S'ils se font les miroirs des rapports de domination de genre à l'œuvre dans nos sociétés, en quoi concourent-ils, à certaines périodes, à les façonner ou les légitimer ? Au contraire, dans quelle mesure, les Jeux ont-ils été un « événement fédérateur » ou un « terrain fertile et propice au progrès⁸ » depuis leur restauration en 1896 ? De quelles transformations de l'ordre du genre furent-ils le catalyseur ? Comment les institutions sportives et olympiques expérimentent-elles et innovent-elles pour, *in fine*, servir l'émancipation des femmes et les nouveaux défis de l'olympisme⁹ ? L'enjeu de ce numéro est donc de penser les vulnérabilités sportives, à l'aune du genre¹⁰, mais aussi les innovations permettant de les limiter. Ainsi, si les contributions attendues se centreront en priorité sur les situations des femmes (qu'elles appartiennent aux minorités sexuelles et de genre ou non, qu'elles soient racisées ou non, valides ou invalides, etc.) des articles sur les hommes et les masculinités (dominantes et/ou dominées) sont possibles si elles permettent d'éclairer les rapports de domination et leurs effets sur les sportives et les féminités.

Au-delà des quelques jours de compétition et de leur répétition tous les quatre ans, l'Olympisme sera appréhendé sur le temps long, intégrant, à la fois les années de préparation/négociation qui précèdent les Jeux et les années qui les suivent avec leur lot de sorties de carrières, de reconversion et d'héritage en tout genre. De plus, au-delà de l'événement des Jeux et de la visibilité des athlètes qu'il engendre, c'est toute l'institution olympique et ses parties prenantes que nous souhaitons questionner au prisme du genre. En effet, le système olympique se compose d'une myriade d'entités collectives¹¹ et individuelles (des athlètes, mais aussi des juges, des arbitres, des entraîneur·es, des médecins, des dirigeant·es et autres qui se soumettent à la charte olympique) dont il convient d'analyser le rôle dans l'évolution de la situation des femmes et plus largement des rapports sociaux de genre. Enfin, que ce soit par le prisme d'une pratique sportive – celles régulièrement ou ponctuellement convoquées dans l'arène olympique, celles du passé comme celles en devenir pour les Jeux de 2024 –, d'une institution, d'un·e acteur·trice, d'une fonction (politique, direction, cadre technique, arbitrage...) ou d'une médiation (médiatisation, habits, outils numériques, matériels sportifs...), il s'agira de penser les trajectoires olympiques à l'aune du genre, éventuellement articulé aux logiques de classe, aux processus de racisation et/ou encore aux rapports sociaux d'âge. Des approches internationales comparées peuvent aussi être proposées afin de cerner les spécificités politiques ou culturelles de la situation des femmes. Les contributions à l'ancrage socio-historique pourront s'inscrire de manière exclusive ou articulée dans les axes de réflexion suivants :

Axe 1 : L'olympisme comme espace de bicatégorisation des corps et des performances

Il s'agit ici d'analyser et discuter le processus de bicatégorisation des corps et des performances – « par lequel sont créées deux classes dissymétriques et mutuellement exclusives¹² » – à l'œuvre dans la structuration historique de l'Olympisme. Outre le fait d'expliquer les réticences à la participation des femmes – hors des activités jugées

⁸ Nicolas Chanavat, Arnaud Waquet, Arnaud Richard, Thomas Bach et Denis Masségli (dir.), *Les défis de l'olympisme, entre héritage et innovation : Approches historique, sociale et managériale du mouvement olympique*, Paris, INSEP, 2021, p. 19.

⁹ Thierry Terret, « Genre et Olympisme : Problèmes du passé et enjeux du présent », in Olivier Chovaux, Laurence Munoz, Fabien Wille, Arnaud Waquet (dir.), *L'Idée sportive, l'idée olympique : Quelles réalités au XXI^e siècle ?*, Artois Presses Université, 2020, p. 53-70.

¹⁰ Thierry Terret, Luc Robène, Pascal Charroin, Stéphane Héas, Philippe Liotard (dir.), *Sport, genre et vulnérabilité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

¹¹ Outre le CIO, notons également, sans prétention à l'exhaustivité, les fédérations sportives internationales (FI) et nationales (FN), les comités nationaux olympiques (CNO), les comités d'organisation des Jeux (COJOP), les associations ou académies olympiques. Toutes ces institutions ne se limitent pas à organiser les Jeux mais plus largement à promouvoir le sport dans les sociétés du monde.

¹² Michal Raz, « Bicatégorisation », in Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, p. 87.

incompatibles avec la féminité – ou d’interdire puis limiter les confrontations mixtes au nom du souci d’égalité des chances, les contributions pourraient analyser comment ce processus est justifié, naturalisé et participe d’une part à la normalisation des corps¹³ – à leur intégration versus leur exclusion/stigmatisation¹⁴ – et d’autre part, à une histoire des performances.

Axe 2 : Les modalités de la surveillance des sportives

Ce deuxième axe s’intéresse aux conditions socio-historiques de l’intégration progressive des femmes aux épreuves olympiques et paralympiques, ainsi qu’à l’évolution des politiques et plus largement du travail des institutions dédiées à la fabrique des championnes. Plus précisément, il s’agit d’analyser comment se met en œuvre une féminisation (tant quantitative que qualitative) des Jeux et dans quelle mesure celle-ci s’accompagne d’un contrôle des pratiques, des discours, des représentations ou des performances visant à préserver la bicatégorisation des corps et des performances. Comment et par qui est organisé la censure (interdiction et surveillance) des corps et mots des femmes en quête de mouvement ou de leadership ? Les contributions sur les mécanismes du sexage¹⁵ tels que les logiques de différenciation des publics, les procès de virilisation, les injonctions à l’hypersexualisation ou à l’érotisation des corps, les manifestations ordinaires de sexisme, hétérosexisme, cis-sexisme ou les violences sexuelles autour des Jeux seraient bienvenues.

Axe 3 : Les féminités à l’aune de l’intersectionnalité

En se centrant davantage sur les contextes de pratiques et les individus, l’axe 3 propose d’analyser l’aventure des Jeux (qui commencent avant et se poursuit après les épreuves) comme un espace de socialisation¹⁶ agissant sur la construction des féminités des actrices (sportives, dirigeantes, encadrantes, officielles, etc.) participant aux Jeux. Dans une perspective théorique différente, il est aussi possible de rendre compte des processus de performativité du genre¹⁷ ainsi que des capacités d’agir (selon la notion d’*agency*) des femmes. De quelle manière la performance sportive participe-t-elle à la (dé)construction d’une féminité accentuée conforme à la norme hétérosexuelle¹⁸ ? Dans quelle mesure l’olympisme peut-il favoriser l’incorporation de formes de féminité hybrides et/ou encore la réarticulation des idéaux de genre, autorisant un accomplissement des corps féminins et la diminution des vulnérabilités corporelles¹⁹ ? En inscrivant la réflexion dans une perspective articulant les différents rapports sociaux de domination (classe, genre, racisation, sexualité, âge, validisme, etc.), nous invitons les contributeur·trices à interroger les évolutions de la construction sociale des féminités des athlètes racisées, précarisées²⁰, trans, lesbiennes, handicapées, etc.

¹³ Catherine Louveau, « Le corps sportif : Un capital rentable pour tous ? », *Actuel Marx*, 41(1), 2007, p. 55-70.

¹⁴ Anaïs Bohuon, *Le Test de féminité dans les compétitions sportives : une histoire classée X ?*, Paris, Éditions iXe, 2012.

¹⁵ Colette Guillaumin, « Pratique du pouvoir et idée de nature. 1 : L’appropriation des femmes », *Questions féministes*, 2, 1978, p. 5-30.

¹⁶ La socialisation est ici entendue comme l’ensemble des processus qui forment et transforment les individus d’un contexte sociohistorique donné (Muriel Darmon, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2008) que ce soit « partiellement ou globalement, ponctuellement ou systématiquement, de manière diffuse ou de façon explicite et consciemment organisée » (Bernard Lahire, *Dans les plis singuliers du social : Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013, p. 116).

¹⁷ Entendu comme « cette dimension du discours qui a la capacité de produire ce qu’il nomme » (Judith Butler, *Humain, inhumain. Le travail critique des normes. Entretiens*, Paris, Éditions Amsterdam, 2005, p. 17).

¹⁸ Raewyn Connell, *Masculinités. Enjeux sociaux de l’hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014.

¹⁹ Judith Butler et Marie Ploux, « Les genres en athlétisme : hyperbole ou dépassement de la dualité sexuelle ? », *Cahiers du Genre, Variations sur le corps*, 29, 2000, p. 21-35.

²⁰ Catherine Louveau, « Inégalité sur la ligne de départ : Femmes, origines sociales et conquête du sport », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 23(1), 2006, p. 119-143.

Axe 4 : Des logiques et figures de la résistance aux pratiques de militances

L'axe 4 invite les auteur·es à discuter des formes de résistance et/ou de militance des acteurs et actrices de l'olympisme en faveur d'une transformation de l'ordre du genre. Alors que la figure de la féministe constitue souvent un modèle repoussoir pour les sportives²¹, il s'agira de penser les conditions d'expression et de subversion d'identités alternatives dans l'arène olympique. Effectivement, que savons-nous de celles et ceux qui ont incarné par leur présence, leur tenue, leur propos ou leur performance, « une intolérable provocation »²² à l'ordre du genre ? Nous invitons les contributeur·trices à penser l'évolution des conditions et des coûts de ces « entrées par infraction²³ » dans le monde des hommes. Nous attendons également des biographies d'héroïnes des Jeux ayant réussi à renverser leur supposée fragilité en force, de femmes ayant intégré le cénacle du Comité international olympique (CIO) ou encore d'acteur·trices ayant milité pour la progression des femmes dans le mouvement olympique. Nous apprécierons aussi une entrée par l'histoire de figures collectives : celle des commissions du CIO, celle de collectifs militants extérieurs au CIO ou encore celle d'événements qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'affirmation d'une position olympique de promotion des femmes et/ou des minorités sexuelles. Dit autrement, il s'agira de questionner, d'une figure à l'autre, d'un thème à l'autre, l'espace des féminismes²⁴ dans et autour des aventures olympiques.

Langues

Genre & Histoire publie des articles en français, anglais, allemand, italien et espagnol.

Soumission

Les **propositions** (3000 signes en anglais ou en français + bref CV + liste des publications relevant de la thématique) peuvent porter sur toutes les périodes historiques, tous pays ou aires culturelles, en adoptant une approche comparée/croisée ou non.

Elles sont à adresser à Cécile Ottogalli-Mazzacavallo (cecile.ottogalli@univ-lyon1.fr) et Carine Guérandel (carine.guerandel@univ-lille.fr) **jusqu'au 1^{er} novembre 2022**.

Procédure

L'acceptation des textes se fait en deux temps : après une sélection des propositions par le comité de rédaction de *Genre & Histoire*, l'acceptation définitive dépendra des avis rendus suite à une expertise en double aveugle.

Calendrier indicatif

- Acceptation de la proposition de contribution : 1^{er} décembre 2022
- Remise des articles (35-40000 signes, notes et espaces compris) : 1^{er} juillet 2023
- Réponse définitive suite à une double expertise anonyme : 15 septembre 2023
- Remise de la version finale : janvier 2024
- Parution du numéro : juin 2024

²¹ Christine Mennesson, « Pourquoi les sportives ne sont-elles pas féministes : De la difficulté des mobilisations genrées dans le sport », *Sciences sociales et sport*, 5, 2012, p. 161-191.

²² Anne Bourgain, « Sportifs de haut niveau, mais rebelles : Une vue de l'esprit ? », *Outre-Terre*, 8(3), 2004, p. 339-346.

²³ Anne Saouter, « Pratiques sportives et représentations du corps : Consécration de l'éternel masculin », *Empan*, 79(3), 2010, p. 105-110.

²⁴ Christine Bard et Sylvie Chaperon (dir.), *Dictionnaire des féministes. France XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2017.